



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Lyon Bordeaux

Question écrite n° 41139

Texte de la question

M. Bernard de Froment attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'importance fondamentale en matière d'aménagement du territoire de la ligne ferroviaire Lyon-Bordeaux par Limoges et Gueret. Il constate le caractère inadapte de la desserte ferroviaire actuelle de Gueret : d'une part, les trains se sont rarefiés et ne desservent Gueret qu'à des horaires inadaptes. D'autre part, la lenteur extrême des trains achève de décourager les usagers. Il justifie ainsi la baisse du trafic par la dégradation de la qualité de ce service. Il n'en demeure pas moins que Gueret ne saurait devenir la seule préfecture métropolitaine non desservie correctement par un service de train ambitieux. Il souhaite que soit rapidement étudié ce dossier ainsi que celui de la desserte de Gueret par les trains de marchandises dans le but de doubler les camions. Il lui demande quelle sera la politique de son ministère sur ces dossiers, dans le cadre de la volonté de reconquête du territoire affirmée par le Gouvernement et sa majorité.

Texte de la réponse

L'analyse des flux de trafic sur la relation Lyon-Bordeaux via Gueret montre que l'essentiel des déplacements effectués sur cette liaison est de nature régionale ou interrégionale de proximité. L'effort de la SNCF porte donc principalement sur une amélioration de ce système de dessertes en partenariat avec les régions concernées. À cet égard, la mise en place de l'automoteur financé par les régions Limousin et Auvergne contribuera à améliorer ces liaisons régionales en termes de confort et de rapidité. Elle permettra également de mieux répondre aux souhaits des populations de Gueret et de sa région en ce qui concerne les horaires. Enfin, en ce qui concerne la vitesse commerciale des trains sur la relation Lyon-Bordeaux, celle-ci est de l'ordre de 80 kilomètres/heure. Cette vitesse est limitée par le profil technique de la ligne, en particulier par l'existence de cinq viaducs qui imposent des ralentissements.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41139

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3767

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5181